

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

D 01364-2024-022

Séance du 26 mars 2024

**L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE
ET LE VINGT-SIX MARS À 20 HEURES,**

le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024.

Présents : BOUTON Chloé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine,
FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN
Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques,
SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusés : CAVILLON Hervé (pouvoir à VÉLON Guillaume),
MABILEAU Loïc (pouvoir à GINAS Frédérique).

Absentes : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali.

Secrétaire de séance : BOUTON Chloé.

**OBJET : Espace culturel « Maison COLIN » : Avenant n° 1 au lot 02 du marché de
travaux pour plus-values non prévues sur bâtiment annexe.**

M. le Maire informe que suite aux premiers travaux de démolition du bâtiment « Maison
COLIN », plusieurs faiblesses sont apparues sur le bâtiment voisin appartenant désormais à
la commune, qui vont nécessiter des travaux supplémentaires non prévus au lot 02
« Déconstruction gros œuvre » du marché public attribué à l'entreprise JACQUET-
VESSOT.

Il présente la description de ces besoins supplémentaires introduisant des plus-values au
marché public :

- dépose du plancher bois au 2^{ème} étage ;
- démolition des murs porteurs de ce plancher bois ;
- démolition du mur pignon côté voisin et de la cheminée ;
- évacuation des gravats ;
- reprise du linteau en béton armé ;
- réalisation d'un ceinturage périphérique côté voisin ;

- élévation des agglos côté voisin ;
- chaînage final et raidisseurs en béton armé.

L'entreprise JACQUET-VESSOT, titulaire des lots 02 et 03 du marché de travaux, a fait parvenir un devis d'un montant HT de 7 597,05 €, soit un montant TTC de 9 116,46 €. M. le Maire précise que ce devis a déjà été revu à la baisse pour supprimer certains doublons par rapport au marché initial.

M. le Maire indique que bien que la destination finale du bâtiment annexe ne soit pas encore définie, ces travaux seraient de toute façon à réaliser dans le futur et que leur coût serait alors beaucoup plus élevé compte tenu de la présence sur place aujourd'hui d'une entreprise spécialisée et aussi d'une meilleure accessibilité pour leur réalisation avant la pose de la nouvelle charpente et toiture sur le bâtiment annexe.

Considérant l'attribution du marché de travaux pour ce lot 02 à l'entreprise JACQUET-VESSOT pour un montant initial HT de 108 768,84 €, soit un montant TTC de 130 522,61 €,

Considérant que l'ensemble des travaux supplémentaires a une incidence financière sur le montant du marché public avec une plus-value d'un montant HT de 7 597,05 €, soit un montant TTC de 9 116,46 €,

Le nouveau montant HT du marché public se chiffre donc à 116 365,89 €, soit un nouveau montant TTC de 139 639,07 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la notification du marché de travaux du 21/12/2023, attribuant le lot 02 à l'entreprise JACQUET-VESSOT,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ADOPTER l'avenant n° 1 du lot 02 attribué à l'entreprise JACQUET-VESSOT, annexé, relatif au marché de travaux pour la création d'un espace culturel, portant fixation du nouveau montant définitif des travaux pour ce lot à un montant HT de 116 365,89 €, soit un montant TTC de 139 639,07 € ;

AUTORISER M. le Maire à signer le présent avenant ;

AUTORISER M. le Maire à signer le devis de travaux supplémentaires fourni par l'entreprise JACQUET-VESSOT, représentant une plus-value d'un montant HT de 7 597,05 €, soit un montant TTC de 9 116,46 € ;

PRÉCISER que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2024 dans l'opération 222 « Espace culturel Maison COLIN » ;

AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cet avenant et à leurs exécutions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE l'avenant n° 1 du lot 02 attribué à l'entreprise JACQUET-VESSOT, annexé, relatif au marché de travaux pour la création d'un espace culturel, portant fixation du nouveau montant définitif des travaux pour ce lot à un montant HT de 116 365,89 €, soit un montant TTC de 139 639,07 € ;

AUTORISE M. le Maire à signer le présent avenant ;

AUTORISE M. le Maire à signer le devis de travaux supplémentaires fourni par l'entreprise JACQUET-VESSOT, représentant une plus-value d'un montant HT de 7 597,05 €, soit un montant TTC de 9 116,46 € ;

PRÉCISE que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2024 dans l'opération 222 « Espace culturel Maison COLIN » ;

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cet avenant et à leurs exécutions.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 26 mars 2024

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

